



**Commune de
VILLECHENEVE**

**Procès-verbal du
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 11 juillet 2024

PRESENTS:	Mr CHAZELLES	Bernard	Maire
	Mr SARCEY	Claude	1 ^{er} adjoint
	Mr FAVRICHON	Nicolas	2 ^{ème} Adjoint
	Mr PIQUET	Bruno	3 ^{ème} Adjoint
	Mme CHICARD	Christelle	4 ^{ème} Adjointe
	Mr BROSSAT	Jean-Baptiste	Conseiller
	Mme PEYRE DE FABREGUES	Karine	Conseillère
	Mr MOREL	Cédric	Conseiller
	Mme SECOND	Virginie	Conseillère

Absents excusés : Mme FAURE Ginette / Mme DUMAS Aurélia / Mr LARGE Cyril / M. BLANC Daniel / Mme HOSTIN Christelle.

Pouvoir : Mme DUMAS Aurélie donne pouvoir à Mme Karine PEYRE D FABREGUES
Mme FAURE Ginette donne pouvoir à Mme SECOND Virginie
Mme HOSTIN Christelle donne pouvoir à Mme Christelle CHICARD
Mr Cyril LARGE donne pouvoir à Mr Bruno PIQUET

Secrétaire de séance : Mme Christelle CHICARD

Date de Convocation : 04 juillet 2024

Début de la réunion : 20h00

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 30 mai 2024 qui est approuvé à l'**unanimité des membres présents**.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

1/ Délibération Convention PARAGRÊLE 2024

Le Conseil Municipal APPROUVE le financement d'un système de détection et de lutte contre la grêle de la commune à hauteur de 0,37 € par habitant, soit un montant de 333 € pour l'année 2024.

Votants : 13 Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0

2/ Délibération sur la convention de partenariat concernant le réseau des bibliothèques

Le Conseil Municipal APPROUVE le renouvellement de la convention de partenariat pour l'animation du réseau de la médiathèque pour un montant de 585.34 € pour la période du 1er juillet 2024 jusqu'au 31 décembre 2026.

Votants : 13 Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0

Il est nécessaire de rappeler que la municipalité investit chaque année pour une moyenne de 29 000€ dans le développement de la culture et notamment de la bibliothèque de notre village. (Salaire et charges de la bibliothécaire, les combustibles, le téléphone, la fibre, les fournitures et le matériel achetés) pour la bibliothèque)

3/ Délibération sur les résultats de la commande publique concernant la maîtrise d'œuvre du restaurant scolaire

Après clôture en date du 31 mai 2024 à 17h de la publication de l'appel d'offre numéro 2024-001-MORSECOL, la Commission Appel d'Offre s'est réunie pour ouvrir les plis le 04 juillet 2024 à 18h30.

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de l'analyse réalisée par la commission et propose au Conseil Municipal de retenir la candidature du cabinet Bati Ingenierie.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de retenir le cabinet Bati Ingenierie.

Votants : 13 Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0

4/ Délibération Compte Epargne Temps

Le Conseil Municipal décide de mettre en œuvre le compte épargne temps à compter du 1^{er} janvier 2025. Le projet de délibération sera soumis à l'avis du Comité Social du CDG 69 réuni en date du 10 septembre 2024.

Votants : 13 Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0

5/ Retour sur le prix du SYDER et décision sur les travaux d'agrément proposés pour le poste de la place du MONUMENT

Le Syder propose à la Commune l'habillage des transformateurs électriques avec de la peinture ou d'autres matériaux à titre gratuit. Le projet est à l'étude jusqu'au prochain conseil municipal.

6/ Lecture du Compte rendu du 3ème conseil d'école du 18 juin

Mme Christelle CHICARD, 3^{ème} adjoint responsable de la commission de l'école primaire, procède à la lecture du compte rendu du 3^{ème} conseil d'école qui a eu lieu le 13 juin 2024.

Il est important de rappeler que la municipalité a investi dans **l'école et ses périphériques le montant de 113 249€ soit 18% du budget de fonctionnement** (Salaires et charges des ATSEM, les fluides, le téléphone, la fibre, les subventions, les fournitures et le matériel achetés pour l'école) sur l'année 2023 afin de permettre aux 85 élèves et son encadrement de travailler dans des conditions d'apprentissages optimum. Pour la rentrée 2024, à la demande du corps enseignant, l'achat d'un 2^{ème} Tableau numérique est en cours d'étude.

7/ Marché des producteurs et forum des association de septembre

Le Marché des producteurs et le forum des associations auront lieu le vendredi 06 septembre 2024. Un food truck de burgers devrait être présent.

Le même jour aura lieu la distribution des sacs poubelles. Les élus ont décidé de modifier le calendrier de distribution des sacs poubelles qui avait lieu chaque début d'année.

Dorénavant, la distribution des sacs poubelles aura lieu en septembre. Cette année, elle aura lieu :

- le vendredi 06 septembre 2024 de 16h à 20h00
- le samedi 14 septembre 2024 de 08h à 12h00.

Il n'y aura pas de distribution en janvier 2025.

8/ Point sur l'avancée du PLU et dates des prochaines réunions

2 Dates sont à retenir :

- le 25 juillet 2024 à 19h00 entre élus.
- Le 26 septembre 2024 réunion avec JD urbanisme à 18h30.

9/ Compte rendu de la visite de Mme la Préfète

Madame La Préfète a rencontré Messieurs le Maire, le 1^{er} adjoint et le 2^{ème} adjoint lors d'une visite en Mairie le 11 juillet 2024. Le projet de la rénovation de l'école lui a été présenté. En amont, un dossier de subvention dans le cadre du Fond Vert pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires avait été déposé.

Une subvention de 188 886 € a été accordée pour ce projet par arrêté préfectoral N° E-2024-270 en date du 20 juin 2024.

Cette subvention devrait nous permettre de planifier les travaux de la seconde tranche de la rénovation du groupe scolaire pour 2025.

10/ Dates des prochains Conseils Municipaux

12 septembre 2024 / 24 octobre 2024 / 28 novembre 2024 ou 12 décembre 2024

Repas des élus et employés : proposition le 20 décembre 2024

11/ Questions diverses

- Tracteur : prise de contact avec la juriste de la CC-MDL. Solution amiable : le délai de 2 mois est dépassé. Assurance : en attente de précisions. 2 Propositions de la part de l'entreprise Colinet à l'étude.
- Déploiement de la fibre : Mr le Maire reprend contact avec Orange pour faire le point sur certaines parcelles intra-muros qui sont toujours inéligibles.
- Aide aux devoirs : une subvention de 1000 euros sera versée à l'APE.
- L'association Pierre De Touche propose de faire une présentation sur les ateliers de réfection de la Madone qui avaient eu lieu en mai 2024. La présentation aura lieu lors du prochain conseil municipal.
- L'association de la MJ (maison des jeunes) est en cours de réorganisation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00

Fait en Mairie, le 17/07/2024

Le Maire,
Bernard CHAZELLES



Le secrétaire de séance
Christelle CHICARD